Produit par

Une vision globale de la prévention!

Fiche de Données de Sécurité
Strippable Booth Coating

1. Identification

Nom du produit	Strippable Booth Coating		
Code du produit	P9613-50		
Autres moyens d'identification	N.Dis.		
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Un revêtement protecteur et/ou décoratif ou produit de peinture complémentaire. Pas recommandé pour toute autre utilisation non mentionné sur l'étiquette ou dans la fiche technique du produit.		
Fabricant	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2300 Holloway Drive El Reno, OK 73036 USA Tél. 1-800-262-5710 Téléc. 1-405-262-9310 www.gemini-coatings.com		
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Urgence 24 heures (déversement, fuite, exposition ou accident) INFOTRAC 800-535-5053 En dehors des É-U, appelez à frais virés: 1-352-323-3500 (Français & Anglais) Réponse sur les matières dangereuses (HAZMAT) et aide sur la fiche signalétique: EMI 800-510-8510		

2. Identification des dangers

Résumé	Liquide inflammable. Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche de données de sécurité (FDS). Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.

SIMDUT 2015/OSHA HCS 2012/SGH

Liquides inflammables (Catégorie 2)
Corrosion/irritation cutanée (Catégorie 2)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 2)
Cancérogénicité (Catégories 2)
Toxicité pour la reproduction (Catégories 1)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique (Catégorie 3)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée (Catégorie 2)
Danger par aspiration (Catégorie 1)

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification :
Danger aigu pour le milieu aquatique (Catégorie 2).

DANGER
H225 : Liquide et vapeurs très inflammables
H360D : Peut nuire au foetus
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H315 : Provoque une irritation cutanée
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges
H351 : Susceptible de provoquer le cancer par inhalation de la poussière
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H401 : Toxique pour les organismes aquatiques
P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P240 : Mise à la terre ou liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 : Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage et de manutention antidéflagrant.
P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260 : Ne pas respirer les vapeurs, les brouillards et les poussières.
P264 : Laver soigneusement le visage, les mains et toute surface de peau exposée après manipulation.
P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.
P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P314 : Consulter un médecin en cas de malaise.
P301+P310+P331 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un médecin ou un CENTRE ANTIPOISON. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau et du savon ou se doucher si nécessaire.
P332+P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370+P378 : En cas d'incendie : utilisez un extincteur NFPA de classe B pour l'extinction.
P403+P235+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.
P405 : Garder sous clef.
P501 : Éliminer le contenu et le récipient dans une agence agréée d'élimination chimique conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Méthyl éthyl cétone	78-93-3	30 - 40 %
Toluène	108-88-3	20 - 30 %
Copolymère d'acétate de vinyle et de chlorure de vinyle	9003-22-9	10 - 20 %
Acétone	67-64-1	10 - 20 %
Dioxyde de titane	13463-67-7	5 - 10 %
Adipate de bis(2-éthylhexyle)	103-23-1	1 - 5 %

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un

	médecin.
Voie oculaire	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau. Retirer les lentilles de contact. Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information disponible.
Symptomes	Peut causer des rougeurs et une irritation de la peau et aux yeux. L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. Risque d'absorption par aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Peut pénétrer dans les poumons et entraîner des lésions. Les signes d'atteinte pulmonaire comprennent une augmentation du taux respiratoire, une accélération du rythme cardiaque et une décoloration bleuâtre de la peau. De plus la toux, la suffocation et un étouffement sont souvent notés au moment de l'aspiration.
Note au médecin	Traiter les symptômes. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Poudres chimiques sèches, mousse chimique, dioxyde de carbone (CO2). Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.
Dangers spécifiques du produit	Liquide et vapeurs très inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent voyager jusqu'à une source d'ignition éloignée. Peut être enflammé par la chaleur, une étincelle, une flamme ou de l'électricité statique. Ne pas appliquer sur des surfaces chaudes. Lors d'un incendie ou si le contenant est chauffé, une augmentation de pression se produira et le contenant pourrait éclater.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. L'eau pulvérisée permet de diminuer l'intensité des flammes. Cependant, les jets d'eau peuvent favoriser la propagation de l'incendie. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts et autres endroits fermés. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Retirer les sources d'ignition. Bien aérer l'endroit. Arrêter la fuite si cela est possible de le faire sans risques. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Terminer le nettoyage en lavant à l'eau et au savon la surface contaminée. P.S. : Les chiffons et autres matériaux imbibés de peinture ou de solvant peuvent spontanément s'enflammer s'ils sont empilés dans un tas. Entreposer les chiffons imbibés de peinture

	ou de solvant dans un contenant en métal rempli d'eau et avec un couvercle étanche.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éteindre toute lumière pilote, flammes, four, radiateur, moteur électrique, équipement de soudure et toutes autres sources d'ignition. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Mettre les contenants à la terre (ground) ou à la masse lors des transvasements de grande quantité (20 litres et plus). Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Le stockage et la manutention doivent respecter le Code des liquides inflammables et combustibles NFPA 30 et le Code national de prévention des incendies-Canada (CNPI). Conserver dans un contenant bien fermé et proprement étiquetés dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10).
Température de stockage	10 à 25°C (50 à 77°F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Méthyl éthyl cétone : 3000 ppm. Toluène : 500 ppm. Acétone : 2500 ppm. Dioxyde de titane : 5000 mg/m3.

Méthyl éthyl cétone	VECD		100 ppm		BC
			100 ppm	300 mg/m^3	RSST
			300 ppm		ACGIH , ON
	VEMP (8h)		50 ppm		BC
			50 ppm	150 mg/m^3	RSST
			200 ppm		ACGIH , ON
			200 ppm	590 mg/m^3	OSHA
Toluène	VECD		150 ppm	560 mg/m^3	OSHA
	VEMP (8h)		20 ppm		ACGIH , BC, ON
			50 ppm	188 mg/m^3	RSST (Pc)
			100 ppm	375 mg/m^3	OSHA
Acétone	VECD		500 ppm		ACGIH , BC
			750 ppm		ON
			1000 ppm	2380 mg/m^3	RSST
			1000 ppm	2400 mg/m^3	OSHA
	VEMP (8h)		250 ppm		ACGIH , BC
			500 ppm		ON
			500 ppm	1190 mg/m^3	RSST
			750 ppm	1782 mg/m^3	OSHA
Dioxyde de titane	VEMP (8h)	Poussière totale		10 mg/m^3	ACGIH , BC, ON, RSST

Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.

Mesures de protection individuelle	
Yeux	Porter des lunettes anti-éclaboussures.
Mains	Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Avant utilisation, l'usager devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les sécher.
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Au besoin, porter un tablier ou une combinaison de protection.
Voies respiratoires	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvé par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit restreint ou fermé et pour un facteur de protection (FPC) maximum de 10 fois la limite d'exposition, portez un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100. Pour un FPC maximum de 100 fois la limite d'exposition, portez un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100.
Pieds	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide	**Inflammabilité**	Inflammable
Couleur	N.Dis.	**Limite d'inflammabilité**	N.Dis.
Odeur	De solvant	**Point d'éclair**	-4°C (24.8°F)
Seuil olfactif	N.Dis.	**Température d'auto-inflammation**	377°C (710.6°F)
pH	S.O.	**Sensibilité aux charges électrostatiques**	Oui
Point de fusion	N.Dis.	**Sensibilité aux chocs et/ou à la friction**	Non
Point de congélation	N.Dis.	**Densité de vapeur**	>1 (Air = 1)
Point d'ébullition	>56°C (132.8°F)	**Densité relative**	0.92 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	Partiellement soluble dans l'eau.	**Coefficient de partage n-octanol/eau**	N.Dis.
Taux d'évaporation	> Acétate de butyle	**Température de décomposition**	N.Dis.
Tension de vapeur	N.Dis.	**Viscosité**	N.Dis.
% de volatilité	77.54%	**Masse moléculaire**	S.O.
N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi			

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune information disponible.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les flammes et les étincelles. Éviter le contact avec les substances incompatibles.
Matériaux incompatibles	Les agents oxydants forts (comme l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les nitrates, les chlorates, les chromates, les permanganates et les perchlorates), les acides forts (comme l'acide chlorhydrique, l'acide sulfurique, l'acide phosphorique), les bases fortes (comme les hydroxydes, les solutions d'ammoniaque, les amines, les carbonates).
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Données toxicologiques

Mesures numériques de la toxicité	Méthyl éthyl cétone	Ingestion	2737 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	32.5 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	6480 mg/kg	Lapin	DL50
	Toluène	Ingestion	5600 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	30.2 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	12600 mg/kg	Lapin	DL50
	Acétone	Ingestion	5800 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	71.4 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	15800 mg/kg	Lapin	DL50
	Copolymère d'acétate de vinyle et de chlorure de vinyle	Ingestion	>20000 mg/kg	Rat	DL50
		Peau	>2000 mg/kg	Lapin	DL50
	Dioxyde de titane	Ingestion	>10000 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	>6.82 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	>10000 mg/kg	Lapin	DL50
	Adipate de bis(2-éthylhexyle)	Ingestion	9100 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	>5.7 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	17297 mg/kg	Lapin	DL50
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation, ingestion.				
Effets retardés, immédiats et chroniques	**Voie oculaire**	Peut causer des rougeurs et une irritation de la peau. Irritation/corrosion des yeux, Lapin (OCDE 405) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant.			
	Voie cutanée	Peut causer des rougeurs et une irritation de la peau. Le contact prolongé et répété peut causer un assèchement de la peau, une irritation et une dermatite. Irritation/corrosion de la peau, Lapin (OCDE 404) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant.			
	Voie respiratoire	L'inhalation excessive est nocive. L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition. La surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvents peut causer des dommages aux organes cibles.			
	Voie orale	L'ingestion d'une grande quantité peut causer une dépression du système nerveux central caractérisé par des maux de tête, des étourdissements, des convulsions et la perte de la conscience. Nocif ou mortel en cas d'aspiration dans les poumons			

		(ingestion/vomissement). Les signes d'atteinte pulmonaire comprennent une augmentation du taux respiratoire, une accélération du rythme cardiaque et une décoloration bleuâtre de la peau. De plus la toux, la suffocation et un étouffement sont souvent notés au moment de l'aspiration.
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutané ou respiratoire.
	Classification CIRC / NTP	**Nom chimique** **CIRC** **NTP** Dioxyde de titane 2B - CIRC : 1- Cancérogène; 2A- Probablement cancérogène; 2B- Peut-être cancérogène. NTP : K- Reconnu comme étant cancérogène; R- Raisonnablement soupçonné comme étant cancérigène.
	Cancérogénicité	Contient un ingrédient cancérigène par inhalation de la poussière chez les animaux. Si le matériau doit être séché et poncé par l'utilisateur, le risque d'inhalation de poussières augmentera, en conjonction avec le risque de cancer. Le dioxyde de titane, sous forme de poussière, peut provoquer le cancer d'après des données sur les animaux. Même si le CIRC considère le dioxyde de titane comme étant potentiellement cancérigène pour l'être humain, la conclusion de son sommaire se lit comme suit : On pense que l'utilisation de produits dans lesquels le dioxyde de titane est lié à d'autres matières, comme c'est le cas pour la peinture et un mastic, n'entraîne pas d'exposition importante au dioxyde de titane.
	Mutagène	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connu pour causer des effets mutagènes.
	Toxicité sur la reproduction	Le toluène traverse la barrière placentaire chez les humains et il est trouvé dans le lait maternel chez les animaux Le toluène présente un risque embryotoxique et/ou foetotoxique chez l'humain (US EPA, 2005).
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Le système nerveux central.
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Le système nerveux central, les reins, le foie, les oreilles.
Effets d'interaction	Aucune information disponible pour ce produit.	
Autres informations	Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) orale et cutanée du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 2000 mg/Kg. L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation du mélange a été calculée comme étant supérieure à 20 mg/L/4h. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS 2012.	

12. Données écologiques

Toxicité écologique	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel	CL50	4740 mg/L; 96 h (acetone)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	12600-12700 mg/L; 48 h (acetone)
	Poisson - Oryzias latipes	CL50	>100 mg/L; 96h (Bis(2-Ethylhexyl) adipate) OECD 203
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	>500 mg/L; 48h (Bis(2-Ethylhexyl) adipate) OECD 202
	Algue - Desmodesmus subspicatus	CE50	>500 mg/L; 72h (Bis(2-Ethylhexyl) adipate)
	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel	CL50	5.8 mg/L; 96 h (Toluene)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	5.46-9.83 mg/L; 48 h (Toluene)
	Poisson - Méné, Pimephales promelas - eau douce	CL50	3600 mg/L; 96 hr (Methyl ethyl ketone)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	5091 mg/L; 48 hr (Methyl ethyl ketone)

Persistance	Contient un ou des ingrédients qui peuvent être persistants dans l'environnement aquatique.
Dégradabilité	Le méthyl éthyl cétone peut subir une lente décomposition oxydative à l'air et à la lumière et former du peroxyde de méthyl éthyl cétone. Il est facilement biodégradable, 76% en 10 jours et 100% en 28 jours (OCDE 301D). Le toluène dans l'air est rapidement décomposé par processus photochimiques, principalement via oxydation par des radicaux libres hydroxyles ainsi que par photolyse directe. Son temps de demi-vie dans l'air est de 1 à 2 jours. Le toluène est biodégradable (100% en 14 jours, OCDE 301C). Sa Demande Biochimique en Oxygène (DBO) est de 2150 mg O2/L (IUCLID) et sa Demande Chimique en Oxygène (DCO) est de 2520 mg O2/g (IUCLID). L'acétone est facilement biodégradable à 91% en 28 jours (OCDE 301B). L'expression biodégradabilité, comme tel, ne s'applique pas aux composés inorganiques comme le dioxyde de titane. L'adipate de bis(2-éthylhexyle) est facilement biodégradable à >90% en 28 jours (OCDE 301F).
Potentiel de bioaccumulation	Le méthyl éthyl cétone ne devrait pas s'accumuler dans les organismes aquatiques selon ses faibles valeurs de facteur de bioconcentration (FBC) de 0,5 à 1 et de coefficient de partition (Log Koe de 0,29). Le toluène a des Facteur de bioconcentration (FBC) chez deux poissons de 13 à 90 et un facteur de partition Log Koe de 2,65. Ces données indiquent un potentiel de bioaccumulation de faible à moyen. L'acétone a un Facteur de bioconcentration (FBC) de 0.65 et coefficient de partage Log Koe de -0.24, indiquant aucune bioaccumulation. Le Facteur de bioconcentration (FBC) de pour l'adipate de bis(2-éthylhexyle) n'indique aucun potentiel de bioaccumulation.
Mobilité dans le sol	Le méthyl éthyl cétone est soluble dans l'eau et il devrait s'évaporer modérément de la surface de l'eau. Les valeurs de Koc mesurées de 29 et 34 suggèrent que le méthyl éthyl cétone devrait avoir une très grande mobilité dans le sol (TOXNET). Partition air, eau, sol et sédiment : 13.8%/ 49.1%/ 37%/ 0.08%. Le toluène s'évapore rapidement dans l'atmosphère en raison du faible degré d'absorption du sol et de sa faible solubilité dans l'eau. Ses valeurs de Koc de 37 à 178 dans un sol sablonneux indiquent que le toluène devrait avoir une mobilité élevée à modérée dans le sol. (TOXNET Data). L'acétone s'évapore très facilement de la surface du sol. Il est très soluble dans l'eau et il devrait avoir une très grande mobilité dans le sol at aucune adsorption dans les sédiments. L'adipate de bis(2-éthylhexyle) a une valeur Koc estimée de 49000 qui suggère qu'il devrait être immobile dans le sol.
Autres effets nocifs	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.

13. Données sur l'élimination

Contenant	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Les résidus de peinture, y compris les laques, les teintures, les shellacs, les vernis, les solvants et diluants pour peintures, peuvent être retraités partout où il y a un programme de récupération. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN 1263
Désignation officielle de transport de l'ONU	PEINTURES
Dangers environnementaux	Ce produit ne contient pas de polluant marin.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Permis requis pour le transport avec des plaques de danger adéquates affichées sur le véhicule.
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)	
Classe(s) relative(s) au transport	Classe 3

Groupe d'emballage	II
IMO/IMDG - Transport Maritime International	
Classification	UN 1263. PEINTURES. Classe 3, GE II. Programmes d'urgence (FS-No) F-E, S-E
IATA - Association Aérienne internationale de Transport	
Classification	UN 1263. PEINTURES. Classe 3, GE II.

La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.

15. Informations sur la réglementation

CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Méthyl éthyl cétone	78-93-3	X	X		X
Toluène	108-88-3	X	X		X
Copolymère d'acétate de vinyle et de chlorure de vinyle	9003-22-9		X		
Acétone	67-64-1		X		
Dioxyde de titane	13463-67-7		X		
Adipate de bis(2-éthylhexyle)	103-23-1		X		X

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances
- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Méthyl éthyl cétone	78-93-3	X	X	X		X	X			
Toluène	108-88-3	X	X	X		X	X		X	X
Copolymère d'acétate de vinyle et de chlorure de vinyle	9003-22-9	X								
Acétone	67-64-1	X	X	X		X				
Dioxyde de titane	13463-67-7	X								
Adipate de bis(2-éthylhexyle)	103-23-1	X								

- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

Proposition 65 de l´État de la Californie

Nom chimique	CAS	Cancer	Toxicité sur la reproduction et le développement
Toluène	108-88-3		X
Dioxyde de titane	13463-67-7	X	

Autres réglementations

SIMDUT 1988

B2 D2A D2B

Classe B2 : Liquides inflammables
Classe D2A : Matières très toxiques ayant d'autres effets
Classe D2B : Matières toxiques ayant d'autres effets

HMIS

NFPA

16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2017-01-09
Version	01
Autres informations	RÉFÉRENCES : - Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php - TOXNET Databases, Toxicology Data Network, NIH U.S. National Library of Medicine, http://toxnet.nlm.nih.gov/ - Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), http://www.reptox.csst.qc.ca - NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH Publications, 2007, http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html - OECD Existing Chemicals Database, Chemicals Screening Information DataSet (SIDS) for High Volume Chemicals, UNEP publications, http://webnet.oecd.org/HPV/UI/Search.aspx - The National Center for Biotechnology Information, National Institutes of Health (NIH), U.S. National Library of Medicine, www.ncbi.nlm.nih.gov ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA: American Industrial Hygiene Association HMIS: Hazardous Materials Identification System NFPA: National Fire Protection Association OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA) NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health NTP: National Toxicology Program RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec) CIRC: Centre international de recherche sur le cancer DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé SGH: Système général harmonisé SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min) VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

	Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.